



COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCATION

***à l'Assemblée communale du mardi
16 décembre 2025 à 19 h 30
Salle du Battoir à Diesse***

Ordre du jour

1. Budgets 2026

- a) Introduction*
- b) Présentation et approbation du budget 2026 de la Communauté scolaire du Collège de district de La Neuveville*
- c) Présentation et approbation du budget 2026 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)*
- d) Présentation et approbation du budget communal 2026 basé sur une quotité d'impôts (inchangée à 1.85), une taxe immobilière (inchangée à 1.3‰), une taxe des chiens (inchangée : village Fr. 80.00 / campagne Fr. 50.00), une vignette verte (inchangée à Fr. 80.00).*

2. Approbation de la vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse, chemin de La Groisière (4430 m² à CHF 265.00 / m²)

- a) Présentation du dossier*
- b) Approbation de la vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse, chemin de La Groisière*
- c) Délégation de la compétence au Conseil communal pour la conclusion du contrat de vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse*

3. Election de l'organe de vérification des comptes communaux de la commune mixte de Plateau de Diesse pour la période 2026-2029

- a) Proposition du Conseil communal : Fiduciaire G16, Bienne*
- b) Election de l'Organe de vérification des comptes de la commune mixte de Plateau de Diesse pour la période 2026-2029*

4. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 280'000.00 pour les dépenses liées aux conduites communales (eaux usées, eau potable et

**aménagement) dans le cadre du réaménagement de la route cantonale
sortie Nord – Ouest, Prêles (sécurité du chemin d'école)**

- a) *Présentation du dossier*
- b) *Approbation du crédit d'engagement de CHF 280'000.00 pour les dépenses liées aux conduites communales (eaux usées, eau potable et aménagement) dans le cadre du réaménagement de la route cantonale sortie Nord – Ouest, Prêles (sécurité du chemin d'école)*

5. Assermentation des nouvelles autorités élues

- a) *Promesses solennelles des membres du Conseil communal*
- b) *Promesses solennelles des membres des Commissions communales*

6. Informations du Conseil communal

7. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation publique au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 14 novembre au 16 décembre 2025 et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

- http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale :

- *Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif communal. Un recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve, être motivé et signé. Les moyens de preuve à disposition doivent être joints (art. 32 LPJA).*

Prêles, le 14 novembre 2025